

Motion d'ajournement

Commerce, vers 1964. Il a fonctionné de cette façon pendant quelques années, jusqu'à ce que l'on s'aperçoive qu'il était souhaitable de regrouper l'industrie et le commerce pour les raisons mêmes que j'ai indiquées.

Or, grâce aux idées complexes de l'ex-secrétaire du Conseil privé, ces deux ministères sont à nouveau séparés. C'est une erreur, à mon avis, et nous le constaterons au fur et à mesure des événements.

Certains d'entre nous ont une deuxième raison de s'inquiéter à l'idée que le ministre d'État chargé du Commerce international relève fondamentalement du ministère des Affaires extérieures, puisqu'il est chargé d'aider le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen). Nous avons peur que s'il n'y a pas un ministre distinct pour s'occuper du commerce, l'orientation commerciale du ministère des Affaires extérieures pourrait l'emporter sur les questions de ligne de conduite et de politique qui influent tellement sur toutes les discussions et les décisions relatives aux affaires étrangères. Le ministre des Relations extérieures a témoigné devant le comité des prévisions budgétaires en général. On lui a demandé si le ministère des Affaires extérieures aura dorénavant une orientation beaucoup plus commerciale à cause de cette réorganisation ministérielle, quoique je ne pense pas qu'elle donne les résultats prévus, et le ministre a dit que c'est ce qui arriverait.

Certains d'entre nous croyons qu'il aurait été bien préférable de garder les services du Commerce et de l'Industrie réunis puisque cela fonctionne très bien à l'heure actuelle. Ces services entretenaient des rapports étroits avec le personnel des Affaires extérieures à l'étranger. Si nous voulions créer une certaine impression du point de vue de la politique étrangère, nous aurions peut-être mieux fait de charger un ministre d'aider le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en matière de contrôle des armes et de désarmement par exemple. Selon moi, c'est le genre d'orientation supplémentaire que nous aurions pu et que nous aurions dû donner à notre politique.

Tout cela a déjà été dit et je répète que cela ne donne pas grand-chose de continuer d'en parler puisque c'est chose faite. Puisque la réorganisation a déjà été entreprise, je ne puis qu'espérer que lorsque viendra le moment où le comité examinera la performance du nouveau ministère, nous aurons des organigrammes plus clairs qui nous permettront de mieux comprendre la structure du ministère et le processus d'intégration que vise, paraît-il, cette réorganisation ministérielle. Même si nous sommes sceptiques pour l'instant, nous espérons que, d'ici un an, nous aurons quelque chose de bon à dire à propos de cette réorganisation et plus précisément à propos des motions relatives au ministre du Commerce extérieur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En conformité de l'article 45 du Règlement, j'ai le devoir de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député de Victoria (M.

McKinnon)—La loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions—Le retard de la proclamation. *b)* Les auteurs de l'opposition à la proclamation; le député de Burlington (M. Kempling)—Les finances—Les restrictions que les sociétés de fiducie imposent relativement au renouvellement d'hypothèques. *b)* On demande une loi visant à aider les propriétaires de maison. *c)* La position du gouvernement; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—L'énergie—Les remblais radioactifs en Colombie-Britannique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ORGANIQUE DE 1983

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-152, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, dont le comité des prévisions budgétaires en général a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des motions n° 1, 2, 3, 7 et 8 de M. Lambert et de la motion de M. Evans.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, cette mesure n'est pas sans présenter un certain intérêt pour les députés qui font partie de ce comité et je prends maintenant la parole parce que ces députés savent bien qu'elle a fait, dans une certaine mesure, l'objet des conversations au sein du comité en question. J'hésite un peu à rectifier les propos du député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett), mais pour bien comprendre de quoi il retourne, il faut se rappeler que le ministre d'État chargé du commerce international (M. Regan) n'a pas de sous-ministre qui s'occupe de cette question. Il existe bien sûr, un sous-ministre chargé du commerce international, mais il relève du secrétaire d'État (M. Joyal) comme le secrétaire parlementaire l'a fait remarquer tout à l'heure. Je reviendrai sur ce qu'il a dit car ses propos touchent au cœur même du problème.

En guise de mise au point, je rappelle qu'on a décidé il y a quelque temps déjà de fusionner le commerce international et les affaires extérieures. On a donc procédé à la réorganisation du ministère concerné. C'est donc un fait accompli comme l'a si bien dit le député qui m'a précédé. On s'est rendu compte au comité que les organigrammes du ministère étaient déjà faits avant que le projet de loi ne soit rédigé. Le gouvernement a été obligé de le modifier pour le rendre conforme aux organigrammes qu'on avait déjà remis aux employés du ministère. Autrement dit, nous étions en train d'étudier des modalités administratives qui étaient déjà en vigueur. Mais ne revenons pas là-dessus puisque nous avons accepté ce fait accompli au comité.

Quand nous avons demandé au secrétaire parlementaire pourquoi on changeait le statut du ministre, nous avons vite compris que cette décision comportait bien plus que le secrétaire parlementaire voulait nous laisser croire. Comme le gouvernement l'a proposé et contrairement à ce qui aurait pu être, les services du commerce international ne devaient pas relever du ministère des Affaires extérieures et suivre les directives du ministre. Certains pensaient que c'était là la bonne façon de